

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2024

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2022 SUR LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES
PROPRIÉTÉS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster certains articles et d'en ajouter un au règlement numéro 210-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

QUE le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 228-2024 modifiant le règlement numéro 210-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Modifications du règlement numéro 210-2022

1.1 Le règlement numéro 210-2022 intitulé « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

1.1.1 À l'article 2.1.28, remplacer le 3^e tiret par : « Le demandeur ou l'artificier est responsable du lieu d'artifice. »

1.1.2 À l'article 4.1, remplacer le texte par le suivant : « Le présent chapitre s'applique à tout système d'alarme anti-intrusion, incluant les nouveaux systèmes et ceux déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement. »

1.1.3 À l'article 5.1.7, remplacer le chiffre « 30 » par « 6 ».

1.1.4 Ajouter l'article 7.2.15 comme suit :

« ARTICLE 7.2.15 CIRCULATION - DÉRAPAGE

Avoir fait déraiper un véhicule sur un chemin public ou sur un terrain où le public est autorisé à circuler (n/a si conduite normal d'un véhicule).

Amende : 100 \$ ».

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Camil Turmel
Maire

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION :	5 mars	2024
DÉPÔT DU PROJET :	5 mars	2024
ADOPTÉ LE :	2 avril	2024
PUBLIÉ LE :	5 avril	2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Étchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 228-2024 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue, le 5^e jour d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d'avril 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance